

# MALLETTE

Mallette syndics et gestionnaires inc.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4

Téléphone : 418 653-4431  
Télécopie : 418 681-1707  
info.syndics@mallette.ca

District de: Québec  
No division: 01 - MONTREAL  
No cour:  
No dossier: 41-2873053

FORMULAIRE 68  
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

origin  modifié

## DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE

### **BLG PHOENIX INC.**

Corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au  
106-2500 ave Pierre-Dupuy, Montréal QC H3C 4L1

Avis est donné de ce qui suit :

1. BLG PHOENIX INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de BLG PHOENIX INC.) le 11 octobre 2022 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 1 novembre 2022 à 14:00 heures à 1810-1080, Cote du Beaver Hall, Montreal, QC.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 14 octobre 2022, à Montréal

**MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --  
Cession au profit des créanciers en général  
(article 49 de la Loi)

Le présent acte fait le 7 octobre 2022  
entre  
BLG PHOENIX INC.  
106-2500 av. Pierre-Dupuy  
Montreal QC H3C 4L1  
ci-après nommé «le débiteur»  
et  
MALLETT SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.  
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

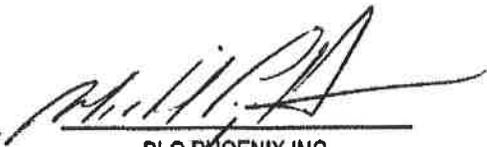
Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Sylvain Lapointe.

  
\_\_\_\_\_  
Sylvain Lapointe  
Témoin

7-octobre-2022  
\_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
BLG PHOENIX INC.  
débiteur

District de: Québec  
 No division: 01 - MONTRÉAL  
 No cour:  
 No dossier:

original  modifié

- FORMULAIRE 78 -  
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Au failli :  
 Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 7 octobre 2022. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	816,000.00	1. Inventaire .....	55,000.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" .....	36,510.00	2. Aménagements .....	0.00
Créanciers non garantis total .....	852,510.00	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	205,000.00	Bonnes .....	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0.00	Douteuses .....	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de .....	0.00	Mauvaises .....	0.00
Total du passif .....	1,057,510.00	Estimation des créances qui peuvent être réalisées .....	0.00
Surplus .....	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....	0.00
		5. Dépôts en institutions financières .....	0.00
		6. Espèces .....	0.00
		7. Bétail .....	0.00
		8. Machines, outillage et installation .....	0.00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G .....	0.00
		10. Ameublement .....	150,000.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....	0.00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc. ....)	0.00
		13. Droits en vertu de testaments .....	0.00
		14. Véhicules .....	0.00
		15. Autres biens: voir liste H .....	0.00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit .....	100.00
		Montant du capital payé .....	100.00
		Solde souscrit et impayé .....	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé .....	0.00
		Total de l'actif .....	205,000.00
		Déficit .....	852,510.00

Je, Michel Lizotte, de Montreal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 7 octobre 2022, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
 devant moi le 7 octobre 2022, à Montreal en la province de Québec.

Sylvain Lapointe SAI, Commissaire à l'Assermentation  
 Pour la province de Québec  
 Expire le 1 mai 2025

*[Signature]*  
 214753

*[Signature]*  
 Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Sulte

Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

BLG PHOENIX INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	0.00	0.00	0.00
2	ARC - Agence du revenu du Canada - Taxes Attn: Section des traitements - Faillite (DC905)	25 chemin McArthur 8e étage Place Vanier Tour C Ottawa ON K1A 0L5	0.00	0.00	0.00
3	Banque Royale Du Canada	7101 Avenue Du Parc 5E Montreal QC H3N 1X9	0.00	0.00	0.00
4	Godfrey Holdings	4542 Southclark Place Ottawa QC K1T 3V1	816,000.00	0.00	816,000.00
5	RBC Royal Bank / Banque Royale Attn: c/o BankruptcyHighway.com	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	0.00	36,510.00	36,510.00
<b>Total:</b>			<b>816,000.00</b>	<b>36,510.00</b>	<b>852,510.00</b>

07-oct-2022

Date

  
Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01- MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

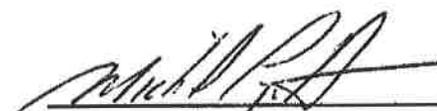
Liste "B"  
Créanciers Garantis

BLG PHOENIX INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	RBC Royal Bank / Banque Royale Attn: c/o BankruptcyHighway.com	PO Box 57100 Etobicoke ON M8Y 3Y2	241,510.00	Ameublement - Machinerles et équipements Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire	22-août-2022 07-oct-2022	150,000.00 55,000.00		36,510.00
<b>Total:</b>			<b>241,510.00</b>			<b>205,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>36,510.00</b>

07-oct-2022

Date

  
Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01- MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

BLG PHOENIX INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
<b>Total:</b>					0.00	0.00	0.00

07-oct-2022

Date



Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01- MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

BLG PHOENIX INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

07-oct-2022

Date

  
Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
BLG PHOENIX INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
				0.00				
			Total:	0.00			0.00	
				0.00				

07-oct-2022

Date

  
Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

Liste "F"

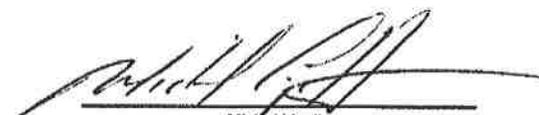
Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

BLG PHOENIX INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
Total:				0.00		0.00	

07-oct-2022

Date



Michel Lizotte



District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 - Fin

Liste "H"  
Biens

BLG PHOENIX INC.  
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire		Inventaire	0.00	55,000.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement		Machineries et équipements	0.00	150,000.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>205,000.00</b>

07-oct-2022

Date

  
Michel Lizotte

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour: 500-11-061538-225  
No dossier: 41-2873053

FORMULAIRE 31  
Preuve de réclamation  
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE  
BLG PHOENIX INC.  
Cororation légalement constituée ayant sa place d'affaire au  
106-2500 ave Pierre-Dupuy, Montréal QC H3C 4L1

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de BLG PHOENIX INC. de Montreal en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 11 octobre 2022, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :  
(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.  
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour: 500-11-061538-225  
No dossier: 41-2873053

FORMULAIRE 31 --- Fin  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE  
BLG PHOENIX INC.

Cororation légalement constituée ayant sa place d'affaire au  
106-2500 ave Pierre-Dupuy, Montréal QC H3C 4L1

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas) (ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE: Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 20(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No cour: 500-11-061538-225  
No dossier: 41-2873053

FORMULAIRE 36  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE  
BLG PHOENIX INC.  
Cororation légalement constituée ayant sa place d'affaire au  
106-2500 ave Pierre-Dupuy, Montréal QC H3C 4L1

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoïn

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Télécopieur: (418) 681-1707  
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca